



# ACCUEIL DE LOISIRS

## Ouvert de 8h à 18h

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

**Stéphane LAGREVOL**  
Coordinateur du secteur Enfance-Jeunesse

**Tél. : 07 76 11 53 54**

*Les lundis de 9h à 11h et de 14h à 18h  
Les mardis de 9h à 11h et de 14h à 19h  
Les mercredis de 8h à 18h  
Les jeudis de 9h à 11h et de 14h à 18h  
Les vendredis de 9h à 11h et de 15h à 19h*

### Présentation de la structure

Le centre social de Beaulieu est un établissement géré par les Francas de la Loire.

#### L'accueil de loisirs est ouvert :

- Pendant la période scolaire :  
Accueil **les mercredis** des enfants de **2 ans** (*si enfants scolarisés*)  
à **12 ans**.
- Pendant les petites et grandes vacances :  
Accueil des enfants de **3 ans** à **12 ans**.

## Le fonctionnement

### Par groupe :

**3 - 5 ans « Les Coissous » : l'enfant accueilli dans ce groupe doit être propre.**

Nous vous remercions de prévoir un change à laisser au centre de loisirs.

**6 ans « les Grabottes »**

**7 - 8 ans « Les Garagnas »**

**9 - 12 ans « Les Pampilles »**

Des activités diverses sont proposées aux enfants à l'intérieur ou à l'extérieur du centre social.

La direction se réserve le droit d'annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, inscriptions insuffisantes ou autres raisons jugées opportunes.

### Les horaires

|                             | MATIN       |                | APRÈS-MIDI     |                 |
|-----------------------------|-------------|----------------|----------------|-----------------|
|                             | Arrivée     | Départ         | Arrivée        | Départ          |
| 3 – 5 ans<br>Les Coissous   | de 8h à 10h | de 11h30 à 12h | de 13h30 à 14h | de 16h30 à 18h  |
| 6 ans<br>Les Grabottes      | de 8h à 10h | de 11h30 à 12h | de 13h30 à 14h | de 16h30 à 18h  |
| 7 – 8 ans<br>Les Garagnas   | de 8h à 9h  | de 11h30 à 12h | de 13h30 à 14h | de 16h30 à 18h  |
| 9 – 10 ans<br>Les Pampilles | de 8h à 9h  | de 11h30 à 12h | de 13h30 à 14h | de 16 h30 à 18h |

**Matin + repas : départ de 13h30 à 14h**

**Repas + après-midi : arrivée à 11h30**

*À noter : les jours de pique-nique ou de sorties, les heures d'arrivées du matin et de l'après-midi peuvent être modifiées.*

**En cas de retard :** Après 18h et sans nouvelles des parents, le responsable de l'accueil de loisirs décidera de la prise en charge de l'enfant par les services de Police qui en référeront au Procureur de la République, afin de confier l'enfant à un centre d'accueil.

**Personnes habilitées à venir chercher l'enfant :** L'enfant sera confié uniquement à ses parents ou aux personnes mandatées par eux munies d'une pièce d'identité (autorisation de sortie écrite et signée par les parents à l'inscription). **Tout mineur de moins de 16 ans n'est pas autorisé à venir chercher l'enfant.**

## Les repas

- Le temps du repas doit obligatoirement se rattacher à la présence de l'enfant soit le matin, soit l'après-midi.
- Le nombre d'enfant au repas, par groupe, est défini par la capacité des salles où mangent les enfants.
- Des repas équilibrés sont livrés par un service hôtelier de restauration, respectant les normes sanitaires en vigueur.
- Un menu unique est proposé sans plat de substitution. Les parents des enfants présentant un dossier médical concernant l'alimentation devront prendre rendez-vous avec la Direction de l'accueil de loisirs.
- Les temps de repas et de goûter, pris collectivement à heures fixes, permettent de construire des temps partagés conviviaux.

**Les goûters de l'après-midi devront être fournis par les parents.**

## L'équipe

Elle est composée de :

- un coordinateur/directeur de l'accueil de loisirs
- une équipe d'animation composée d'animateurs permanents diplômés, d'animateurs vacataires titulaires du B.A.F.A. ou équivalences secondés par des animateurs stagiaires ou non diplômés ayant l'objectif de s'inscrire dans un cursus de formation en lien avec l'animation.

## L'assurance

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de vol de vêtements ou de bijoux.

La Caisse d'Allocations familiales de la Loire, propriétaire des locaux, est assurée.

La responsabilité du personnel encadrant et la gestion des activités sont confiées aux FRANCAS qui ont souscrit toutes les assurances nécessaires.

## Les inscriptions

Elles se font désormais sur un espace en ligne, après dépôt d'un dossier et de documents à l'accueil du centre social.

Pour toute inscription d'un enfant en situation de handicap, un rendez-vous devra être pris au préalable avec le coordinateur du secteur enfance/jeunesse. Cette rencontre permettra de recueillir les informations nécessaires et d'adapter au mieux l'accueil de l'enfant.

### Pour les mercredis :

**Possibilité d'annuler la réservation d'un mercredi, par mail uniquement à l'adresse [csbeaulieu@francas42.fr](mailto:csbeaulieu@francas42.fr), au plus tard le 15 du mois précédant la date à annuler.**

**Au-delà du 15 du mois précédent la date à annuler, l'absence sera facturée** sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant. Ce document sera à transmettre impérativement avant la fin du mois de l'absence.

Aucune modification ne sera possible.

### Pour les vacances scolaires :

**Aucune annulation ou modification ne sera possible** sauf pour maladie avec présentation d'un certificat médical pour l'enfant, à transmettre impérativement avant la fin de la période de vacances.

### Les pièces à fournir :

- justificatif le plus récent du quotient familial avec le numéro d'allocataire
- dossier signalétique et sanitaire rempli et signé (carnet de santé)
- copies des vaccinations et du PAI si l'enfant en a un
- attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire en cours
- un exemplaire du règlement daté et signé

## La participation financière

Lors de l'inscription, une adhésion familiale de 10 €, ouvrant droit au jeu sur place à la ludothèque du centre social, sera à régler.

La participation financière des parents ne représente qu'une partie des frais réels de fonctionnement. Elle est établie en fonction du quotient familial.

La période de révision des tarifs est annuelle.

## Le règlement

Il s'effectue sur l'espace ligne par carte bancaire ou à l'accueil en espèces (prévoir l'appoint), par chèque, carte bancaire ou chèque vacances. Il est aussi possible de payer par virement.

Pour les mercredis et pour les vacances scolaires le paiement s'effectue **à terme échu.**

**L'inscription à une nouvelle période ne pourra s'effectuer que si la famille est à jour de ses paiements.**

## L'information des parents

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont à la disposition des parents auprès du Responsable de l'accueil de loisirs.

Des réunions avec l'équipe d'animation peuvent être proposées aux familles.

## Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est remis aux parents lors de l'inscription de leur(s) enfant(s). Toute modification du règlement intérieur devient immédiatement applicable à tous.

## Le contexte sanitaire

En cas de crise sanitaire et en fonction des directives, des modifications, liées à l'accueil en centre de loisirs, pourront intervenir.

Date : .....

Signature

Mise à jour le 06/11/2025